urbycom

Plan Local d'Urbanisme

BENIFONTAINE

PLAN DE ZONAGE

Approuvé en conseil municipal le : 27 novembre 2024

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Flers-en-Escrebieux
59503 DOUAI Cedex
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème

———	Limite communale
■■■■■	Limite de zonage
ER	Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vertset réservés aux continuités écologiques (article L.151-41)
★	Installations agricoles
⬟	Elément de patrimoine à protéger (article L.151-19)
○	Périmètre de protection de 500 mètres autour d'un monument classé.
———	Chemin à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
●●●●●●	Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme : alignement d'arbres et de haies, espaces verts et bosquets
— — —	Canalisations de transport de gaz
●	Sites Basias, potentiellement pollués
⬟	Cavité souterraine (article R.111-2 du code de l'urbanisme)

U	Zone mixte centrale, à vocation d'habitat, de services, d'artisanat et de commerces et d'équipements publics.
UB	Zone urbaine mixte de moindre densité
Uj	Secteur de la zone urbaine destiné au fond de jardins
UE	Zone urbaine réservée aux activités économiques
UH	Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif
UH1	Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif liés à l'aérodrome
UH2	Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif liés au parc des Cytises
1AUE	Zone d'urbanisation à court terme pouvant accueillir des activités économiques
1AUEa	Secteur d'urbanisation à court terme pouvant accueillir des activités économiques excentré du tissu urbain de la commune.
A	Zone à vocation exclusivement agricole
Ap	Secteur de la zone agricole protégeant le paysage
N	Zone naturelle

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS
(article L.151-41 du code de l'urbanisme)

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Voie de désenclavement	Commune de Bénifontaine	390 m²
ER2	Voie de désenclavement	Commune de Bénifontaine	398 m²
ER3	Aménagement paysager	Commune de Bénifontaine	743 m²
ER4	Aménagement paysager	Commune de Bénifontaine	4660 m²

Protection du patrimoine urbain
au titre de l'article
L.151-19 du code de l'urbanisme

A	Fontaine
B	Chapelle St Druon
C	Croix
D	Mine de houille dote fosse 13bis Inscrit UNESCO + Inventaire du Patrimoine Culturel
E	Chevalement de la fosse 13bis - Inscrit MH
F	Stèle Canadienne

